

Présents : Mesdames Valérie SIMOENS, Sophie BOREL, Isabelle VEYRET, Marie-Pierre VEYRET

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Yann CURTET, Julien DOLIN, Grégory REYNAUD-DULAURIER, Bernard TARRADE, Bastien MICHALLET Eric THEIL

Absents et excusés : Nathalie VEHIER

Secrétaire de séance : Sophie Borel

Début de la séance : 20h00

Le compte rendu du conseil municipal du 18/01/2021 est validé à l'unanimité des membres présents

I/ Approbation du compte de gestion 2020-Budget principal commune
(Délibération 2021- 4)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier de Vinay du Budget principal de la commune.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2020 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020.

II/ Approbation du compte administratif 2020-Budget principal commune
(Délibération 2021- 5)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur Yann Curtet est désigné Président à l'unanimité.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Monsieur le président de séance présente le compte administratif 2020 du Budget Principal de la Commune,

Section de fonctionnement :

Recettes = 439 935.64 €

Dépenses = 358476.55 €

Résultat de l'exercice : 81 459.09 €

Section d'investissement :

Recettes = 478 534.37 €

Dépenses = 482 095.25 €

Résultat de l'exercice : - 3 560.88 €

Étant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement (après affectation à l'investissement) : 58 126.98 €

Résultat reporté investissement : - 9 026.12 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de

En section de fonctionnement : 139 586.07 €

En section d'investissement : - 12 587.00 €

Monsieur le Président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Vinay.

Monsieur le Président de séance soumet au vote et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire étant sorti, ne participant pas au vote et à la délibération, approuve le compte administratif 2020 du budget principal de la commune de Cognin-les-Gorges.

III/ Fixation des taux d'imposition directe 2021

(Délibération 2021 - 6)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020 :

-il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019. Il en est de même pour la TH sur les résidences secondaires

- suite au transfert de la part départementale de la TFBP aux communes (suite à la disparition de la Taxe d'habitation) le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15,90 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité des membres présents les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 20,15 % (communal) + 15,90 % (départemental) soit 36,05 %,

Taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

IV/ Subvention de fonctionnement 2021 au CCAS

(Délibération 2021 - 8)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire le même montant de subvention de fonctionnement au CCAS que celui voté pour l'année 2020 soit 3 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant de 3 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges.

V/ Vote du budget primitif 2021 du budget principal Commune

(Délibération 2021 - 9)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Total dépenses de fonctionnement : 478 958.07 €

Total recettes de fonctionnement : 478 958.07 €

Total dépenses d'investissement : 1 144 195.15€

Total recettes d'investissement : 1 144 195.15 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal communal.

VI/ Demande de subvention (DSIL)

(Délibération 2021 - 10)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) pour la réalisation des cheminements piétons vers le bâtiment école/mairie afin de sécuriser les traversées piétonnes le long de la RD1532 et les rues adjacentes.

Il présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux : 511 918 € HT

DSIL : 127 979 €

DETR : 102 509 €

Département 127 500 €

Auto financement 153 930 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

-d'approuver le plan de financement ci-dessus

-de demander une subvention au titre de la DSIL 2021 pour la mise en sécurité des cheminements piétons menant vers le bâtiment Ecole/Mairie le long de la RD 1532 et des rues adjacentes.

-de charger Monsieur le Maire de mener à son terme ce projet et de l'autoriser à signer tout document s'y afférant.

VII/ Signature de la convention avec le Département de l'Isère portant soutien aux projets communaux de lecture publique

(Délibération 2021 - 11)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le Département de l'Isère.

Il propose aux conseillers municipaux de signer cette convention qui permet à la collectivité de solliciter l'aide du Département dans le cadre de projets de lecture publique.

Après avoir pris connaissance de la convention, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département de l'Isère.

VIII/ Programme actions forêt communale 2021 – ONF

(Délibération 2021 - 12)

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le programme d'actions 2021 proposé par l'ONF pour l'entretien de la forêt communale.

Il consiste à matérialiser les limites en reprenant la peinture ancienne des bornes et leurs repères sur la partie Est du canton des Cotes.

Le montant de ce programme est de 2 060.00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

De programmer les actions proposées par l'ONF pour l'année 2021.

IX/ Actions dans le cadre du plan de gestion de l'ENS des Gorges du Nan / travaux ONF

(Délibération 2021 - 13)

Vu le Plan de Gestion sur 5 ans approuvé par le conseil municipal par délibération n°2019/9 du 17/04/2019 et validé par La Commission permanente du Conseil Départemental du 17/05/2019,

Monsieur le Maire propose de réaliser l'**action 26 du Plan de Gestion** : Entretien des boisements de forêt de protection.

Il rappelle l'éboulement qui s'est produit récemment sur le sentier des Gorges du Nan et précise qu'une rencontre a eu lieu avec le Service Route du Département de l'Isère en juillet 2020 et que les travaux envisagés par l'ONF dans le cadre de travaux de protection de chutes de blocs par l'ouverture d'une trouée en forêt ont été validés par les différentes parties, Commune et Département.

Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF qui se monte à 4 540.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux d'entretien prévus dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 26
- Retient la proposition de l'ONF pour un montant HT de 4 540 €
- Charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'aboutissement de cette action.

X/ Action 2 Plan de Gestion 2019-2023 de l'ENS des Gorges du Nan (SL 250) – Réalisation d'un inventaire oiseaux

(Délibération 2021 - 14)

Vu le Plan de Gestion sur 5 ans approuvé par le conseil municipal par délibération n°2019/9 du 17/04/2019 et validé par La Commission permanente du Conseil Départemental du 17/05/2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser l'action 2 de ce Plan de Gestion qui consiste à préciser les enjeux faunistiques patrimoniaux du site sur 3 ans (1^{ère} année pour l'inventaire des oiseaux, la 2^{ème} année pour l'inventaire des amphibiens et la 3^{ème} année pour l'inventaire des odonates.)

Il indique aux conseillers municipaux qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de l'inventaire oiseaux et il présente à l'assemblée la proposition reçue :

- MONTICOLA pour un montant de 4950 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser l'inventaire oiseaux prévu dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 2
- Retient la proposition de MONTICOLA pour un montant HT de 4 950 €
- Charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'aboutissement de cette action.

XI/Hetraie cathédrale/Ouverture de 4 fenêtres paysagères.
(Délibération 2021 - 15)

Vu le Plan de Gestion sur 5 ans approuvé par le conseil municipal par délibération n°2019/9 du 17/04/2019 et validé par La Commission permanente du Conseil Départemental du 17/05/2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser l'action 27 de ce Plan de Gestion qui consiste à entretenir les boisements pour dégager le panorama et mettre en valeur le site.

Il présente aux conseillers municipaux les travaux proposés par l'ONF pour une mise en valeur de hêtraie cathédrale et une ouverture de 4 fenêtres paysagères.

Ces travaux se montent à :

Mise en valeur hêtraie cathédrale : 1 650.00 € HT

Ouverture de 4 fenêtres paysagères : 2 730.00 € HT

Total des travaux : 4 380.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser ces travaux de mise en valeur du site prévus dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 27
- Retient la proposition de l'ONF pour un montant HT de 4 380,00 € HT
- Charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'aboutissement de cette action.